

<https://emploi.spf75.org/SMIC-au-1-janvier-2020>



# SMIC au 1 janvier 2020

- Informations institutionnelles



Date de mise en ligne : mercredi 1er janvier 2020

---

Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés

---

**Pire qu'annoncé, à partir du 1er janvier 2020, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) a été revalorisé de 1,2 % (contre 1,5 % au 1er janvier 2019). Cela correspond à dix-huit euros et des poussières par mois.**

AU 1er janvier 2020

TAUX HORAIRE : 10,15 Euros

BRUT 35 HEURES : 1 539,42 Euros

NET 35 HEURES : 1219 Euros environ

Pour 2020, le montant du Smic se contente donc un léger coup de pouce de 0,3 % contre 0,93 % au 1er janvier 2019 🙄

[Décret n° 2019-1387 du 18 décembre 2019 portant relèvement du salaire minimum de croissance](#)

[95 % des salariés payés au salaire minimum sont ouvriers ou employés. Près des deux tiers sont des femmes. Les jeunes aussi sont surreprésentés.](#)

[Extraits d'un article de l'Humanité du 31 décembre 2019 :](#)

**Économie. « Revalorisation » du Smic, le nouveau coup bas du gouvernement**

Au 1er janvier, le Smic n'augmentera donc que de 1,2 % (contre 1,5 % en 2019) pour s'établir à 1 539,42 euros brut mensuels (1 219 euros net). Muriel Pénicaud s'en félicite, la ministre du Travail estimant le gain de pouvoir d'achat à « 15 euros net par mois pour les 2,3 millions de personnes concernées ». Mais, pour l'économiste Henri Sterdyniak, il convient de remettre cette hausse « tout à fait minime » dans un contexte plus global. « Le gouvernement, cette année encore, va essayer de réduire les dépenses sociales. Il ne procédera qu'aux hausses obligatoires. Et, compte tenu de l'ensemble des mesures en cours et en particulier les restrictions très fortes sur l'assurance-chômage qui vont jouer à plein en 2020, il n'y aura pas de hausse de pouvoir d'achat cette année », détaille le coordinateur des Économistes atterrés.

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est la rémunération légale minimum que doit recevoir tout travailleur âgé de plus de 18 ans, il varie en fonction du coût de la vie et de l'augmentation des salaires. Il est fixé chaque année par Décret. Le nouveau SMIC est applicable à compter du 1er juillet qui suit la publication de ce

Décret.

Au 1er juillet 2006, ils représentaient 9,0 % des emplois et 8,1 % de la population active. Au 1er juillet 2008, il y avait 3,37 millions de « smicards » en France, représentant 14,5 % des salariés. En juillet 2013, 13 % de la population active était rémunérée au SMIC, dont une majorité de femmes. Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que dans les autres pays développés. ([Source Wikipedia](#))

Année	Smic horaire brut en euros	Smic mensuel brut en euros pour 151,67 h de travail
2020 janvier	10,15	1539,42
2019 janvier	10,03	1 521,22
2018 janvier	9,88	1.498,87
2017 janvier	9,76	1.480,27
2016 janvier	9,67	1 466,62
2015 janvier	9,61	1 457,52
2014 juillet	9,53	1.445,38
2014 janvier	9,53	1441,51
2013 janvier	9,43	1430,22
2012 juillet	9,40	1425,67
2012 janvier	9,22	1 398,37
2011 décembre	9,19	1 393,82
2011 janvier	9	1 365
2010	8.86	1 343.77
2009	8.82	1 337.70
2008	8.71	1 321.02
2008	8.63	1 308.88
2007	8.44	1 280.07
2006	8.27	1 254.28
2005	8.03	1 217.88

[Lien pour consulter le Code du travail sur le site de Légifrance](#)

L.n° 2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi

Le SMIC, article du projet encyclopédique Wikipédia